

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juillet 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

Délibération n° : 06-2020

Objet : Désignation de représentants du Conseil d'Administration dans divers organismes

En vertu des différents textes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit être représenté dans divers organismes ou instances.

Les membres du Conseil d'Administration désignent les représentants du CCAS au sein des organismes suivants :

- le Comité National d'Action Sociale (CNAS) : M. Christophe BERTHIER ;
- le comité des usagers du restaurant d'entreprise de la Ville de Dijon : Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,

Antoine Hoareau
Antoine HOAREAU